

Paris, le 1 Juillet 2023

Le Ministère de la Santé et de la Prévention a publié le 13 juin dernier la liste des 450 médicaments « essentiels » pour « mieux garantir leur disponibilité » auprès des Français.

La Société Française de Lutte contre le Sida (SFLS), qui n'a pas été sollicitée pour l'élaboration de cette liste, s'inquiète de ne voir apparaître aucun des antirétroviraux ayant fait la preuve de leur efficacité dans le traitement et la prévention de l'infection par le VIH. L'interruption liée à l'indisponibilité de ces antirétroviraux peut conduire à des situations individuelles et collectives dramatiques.

La liste des médicaments a été initialement créée en tenant compte de « la criticité ou l'urgence médicale » mais l'urgence vitale n'est pas le seul argument à prendre en compte pour préserver la santé des Français.

Plusieurs médicaments qui ne figurent pas sur cette liste ont été reconnus comme essentiels et intégrés dans des plans de santé publique, notamment dans le champ de la santé sexuelle. La SFLS s'étonne que dans le document du Ministère de la Santé et de la Prévention la santé sexuelle soit réduite aux seules IVG médicamenteuse et contraception d'urgence, en contradiction avec la Stratégie Nationale de Santé Sexuelle (SNSS).

Le Traitement Post-Exposition (TPE), en est un exemple : il s'agit d'un traitement à instaurer le plus rapidement possible, idéalement dans les 4 heures après une exposition et au plus tard 48 heures après cette exposition, dont l'accès doit être renforcé selon la dernière feuille de route de la (SNSS) [1]. La SFLS estime donc que la disponibilité de ce traitement est essentielle et que toute rupture constituerait une perte de chance pour les personnes victimes d'exposition accidentelle au VIH, qu'elle soit sexuelle ou professionnelle.

Par ailleurs, le traitement de la Prévention Pré-Exposition (PrEP), stratégie promue dans la SNSS pour lutter contre l'épidémie du VIH au vu de son efficacité incontestable au sein d'une stratégie de prévention diversifiée, ne pourrait souffrir d'une rupture de stock de plusieurs semaines ou mois. Plus de 60 000 utilisateurs de PrEP étaient recensés au 30 Juin 2022 [2] et l'interruption de ce mode de prévention aurait pour conséquence un risque de circulation accrue du VIH.

En 2021, on estimait que 190 000 personnes vivaient avec le VIH (PVVIH) en France. Parmi les 86% d'entre elles qui connaissaient leur infection, 88% étaient sous traitement antirétroviral [3]. L'interruption du traitement antirétroviral chez une PVVIH entraîne des conséquences individuelles en l'exposant aux complications d'une infection par le VIH, mais aussi collectives, avec là aussi, un risque accru de circulation virale au sein de la population. Sans compter le risque de voir émerger des virus multirésistants en cas d'interruption de traitement.

SFLS

151 route Saint-Antoine de Ginestière
06200Nice
Email: secretariat@sfls.fr
Tel: 0492035629



La liste publiée à ce jour est dite évolutive. La SFLS recommande donc que soient inscrites sur la liste des médicaments essentiels une à deux molécules de chaque principale classe d'antirétroviraux, en favorisant celles qui sont actuellement recommandées en première ligne de traitement et celles dont le brevet est passé dans le domaine public.

La SFLS recommande la liste minimale suivante :

- L'association ténofovir + emtricitabine : base d'une trithérapie active contre le VIH (ou *backbone*), également indiquée dans le cadre de la PrEP
- Le xTC (lamivudine ou emtricitabine selon le laboratoire)
- Un inhibiteur non nucléosidique de la reverse transcriptase : doravirine
- Deux anti-intégrases : dolutégravir et raltégravir
- Un inhibiteur de protéase et son boost pharmacologique : darunavir et ritonavir

Références

- [1] Ministère des Solidarités et de la Santé, « Feuille de route stratégie nationale de santé sexuelle 2021-2024 », Paris, 2021.
- [2] EPI-PHARE, « Suivi de l'utilisation de la PrEP au VIH », nov. 2022. Consulté le: 30 juin 2023. [En ligne]. Disponible sur: <https://www.epi-phare.fr/rapports-detudes-et-publications/suivi-utilisation-prep-vih-2022/>
- [3] Igas, « Organisation des structures de prévention et de prise en charge en santé sexuelle », Paris, 2022-049R, févr. 2023.